



# MAINTENANCE INDUSTRIELLE

## Contraintes réglementaires et réalité des interventions





# PRENDRE EN COMPTE LA SITUATION INITIALE

## Maîtrise des opérations de maintenances

### PROBLEMATIQUE :

Les opérations de maintenance doivent être considérées comme dangereuses par nature

- Perte d'une partie de la sécurité prévue par le constructeur,
- Travail en présence du danger,
- Impératifs de disponibilité de l'outil de production.



# PRENDRE EN COMPTE LA SITUATION INITIALE

## Maîtrise des opérations de maintenances

### Réponse réglementaire (1)

Les équipements doivent être conçus et construits de façon que leur mise en place, leur utilisation, leur réglage, leur maintenance n'exposent pas les personnes à un risque d'atteinte à leur sécurité ou à leur santé .../... (loi 91-1414 du 31/12/91)

→ La réglementation est en avance sur la réalité des entreprises



# PRENDRE EN COMPTE LA SITUATION INITIALE

## Responsabilité juridique des intervenants

### Article L.4121-1 du code du travail :

(Loi du 31 décembre 1991)

« Le chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ...»



# PRENDRE EN COMPTE LA SITUATION INITIALE

## Responsabilité juridique des intervenants

### Article L.4122-1 du code du travail :

(Loi du 31 décembre 1991)

.../... Il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et de ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que celle des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions au travail.



# PRENDRE EN COMPTE LA SITUATION INITIALE

## Responsabilité juridique des intervenants

Pour analyser la responsabilité d'un salarié :

**Le salarié SAVAIT-il ?**

**Le salarié POUVAIT-il ?**

**Le salarié VOULAIT-il ?**



# PRENDRE EN COMPTE LA SITUATION INITIALE

## LES ENJEUX AT/MP :

### INDIVIDUELS

Impact : Etre victime d'un AT/MP !  
Prévention: Comportement personnel

### COLLECTIFS

Impacts :

- économique (coût des AT/MP très importants)
- réglementaire (amende, mis en demeure, pénal)
- humain (conditions de travail, relations sociales)

Prévention :

- respect de la réglementation
- organisation de la prévention
- montrer l'exemple et faire respecter les règles

- Interaction entre prévention collective et prévention individuelle
- Pour la maintenance, dimension individuelle prépondérante



# EVALUER LES RISQUES EN DEBUT D'OPERATION

DOMMAGE ???

DANGER ???

RISQUE ???





# EVALUER LES RISQUES EN DEBUT D'OPERATION

## DOMMAGE → DANGER

**Le dommage est la conséquence mauvaise qui ne peut être acceptée**

Nous nous intéressons ici aux dommages corporels uniquement

Le dommage est factuel (exemple : brûlure, coupure, décès ...)

Le dommage est le fait résultant, mais aussi le fait éclairant



# EVALUER LES RISQUES EN DEBUT D'OPERATION

## DOMMAGE → DANGER

Le danger est n'est mis en évidence que par le dommage :

**Le danger est la propriété ou la capacité intrinsèque d'un équipement, d'une installation,..., de causer un dommage pour la santé du personnel.**

Le danger est mesurable et non modifiable  
(exemples : Energie potentielle ou cinétique, électricité, chaleur, bruit, toxicité d'un produit chimique)

Il s'exprime de façon dichotomique : absence/présence



# EVALUER LES RISQUES EN DEBUT D'OPERATION

## DANGER → RISQUE

**Le risque est le résultat des conditions d'exposition du personnel aux dangers présents leur environnement de travail**

La notion de risque est une notion abstraite et subjective.

Le risque est lié à la SITUATION DE TRAVAIL

(exemple : exposition à tel ou tel type d'énergie, risque d'inhalation d'un produit toxique)



# METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS DE PREVENTION

## Prévention associée aux risques professionnels

### Réduction des risques

**La prévention ?**

**La protection ?**



# METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS DE PREVENTION

Prévention associée aux risques professionnels

Réduction des risques

## **La prévention :**

Disposition/dispositif visant à éviter l'accident de travail

## **La protection :**

Disposition/dispositif visant à protéger l'homme en cas de situation accidentelle



# METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS DE PREVENTION

**Prévention associée aux risques professionnels**

**Réduction des risques**

## **Le transfert contractuel pour réduction**

Faire prendre le risque par une autre entité juridique pour bénéficier de sa « taille critique »

Sous-traitance ou externalisation



# METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS DE PREVENTION

## Prévention associée aux risques professionnels

Les familles de solutions :

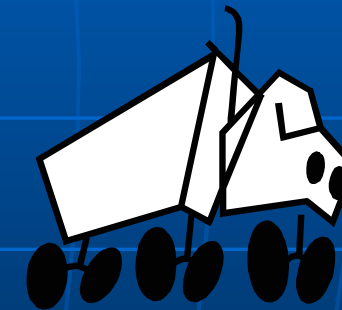
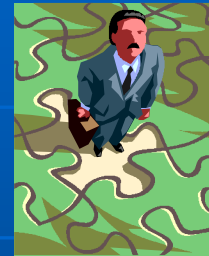
- L'environnement technique,
- L'organisation du travail,
- Le comportement de l'individu.



# Intervention des entreprises extérieures : la problématique

## Personnes extérieures à l'entreprise présentes sur le site :

- les visiteurs
- les prestataires de service
- les entreprises de travaux
- les transporteurs



Quels sont les risques liés à leur présence ?

Qui fait quoi ?

Qui est responsable de quoi ?



# La réponse réglementaire *(décret 92-158 du 20 février 1992)*



- les visiteurs : pas de réglementation

- les travaux :



- chantier clos et indépendant *(décret du 26 décembre 1994)*  
**Appel à un coordonnateur sécurité**
- chantier non clos et indépendant *(décret du 20 février 1992)*  
**Plan de prévention**

- les prestations de service *(décret du 20 février 1992)*  
**Plan de prévention**

- les opérations de (dé)chargement *(décret du 20 février 1992, adapté par l'arrêté du 26 avril 1996)*  
**Protocole de sécurité**





# METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS DE PREVENTION

## Prévention associée aux COMPORTEMENTS

L'homme a horreur des règles

→ Règles utiles, comprises, équitables, respectées

L'homme sous estime le danger

→ Expliquer, sensibiliser, convaincre

L'homme compte sur la chance – Surestimation de soi

→ Montrer l'exemple, réprouber, sanctionner

L'homme se laisse facilement endormir ou distraire

→ Eviter : fatigue, stress, monotonie, bruit, vibrations, aléas

L'homme ne fait pas, ne veut pas – coût pour le salarié

→ Ignorance, incapacité, refus



# METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS DE PREVENTION

## MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Contraintes réglementaires et réalité des interventions

# Merci de votre attention

Questions / réponses ?